



« Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide » Robespierre

Dans ce numéro

EDITORIAL par Yves Adam Secrétaire de l'ARBR

Les adhérents de l'ARBR et les lecteurs de *l'Incorruptible* n'auront pas été surpris de l'absence de notre bulletin du mois de juin. Chacun aura compris que les contraintes de confinement n'ont pas permis de réunir le comité de rédaction dans de bonnes conditions et dans les temps. Ainsi, exceptionnellement, seuls trois bulletins seront édités en 2020, et celui-ci est un peu plus étoffé.

Pour les mêmes raisons, le 2^{ème} congrès des associations amies de la Révolution française doit être reporté à l'an prochain, d'autant qu'à l'heure où ces lignes sont écrites, rien n'indique que de nouvelles mesures de confinement ne seront pas reprises à l'automne.

Cette fin d'année sera quand même marquée par l'assemblée générale de l'ARBR, initialement prévue en avril et que nous avons reportée au 7 novembre. Toutes les mesures de sécurité sanitaire seront bien entendu prises pour le bon déroulement de l'AG. Une fiche d'invitation se trouve à l'intérieur de ce bulletin. Merci de la remplir et de *ne la renvoyer que lorsque vous aurez pu prendre connaissance des différents rapports qui seront votés à l'AG* (à voir sur notre site), car vous pourrez alors vous prononcer sur chacun d'eux.

Le quorum devant être atteint pour la validité des délibérations et votes, le comité directeur de l'ARBR vous remercie de renvoyer cette fiche avant la date limite. Nous vous rappelons également que selon nos statuts, seuls peuvent voter les membres à jour de leur cotisation 2020.

Il est temps pour l'ARBR de tirer les enseignements de ses 33 années d'existence et de reposer la question du sens que nous devons donner à son action.

Faut-il s'inscrire davantage dans notre époque pour analyser ce que la France a fait des valeurs de la Révolution ? Faut-il s'attacher plus précisément à l'action

Page 2 :	Marianne et la symbolique révolutionnaire
Page 3 :	Marianne s'en va-t-en guerre
Page 4 :	La probité et la vertu à l'ordre du jour
Page 5 :	Mise en œuvre de la loi des suspects à Montignac (Dordogne)
Page 6 :	Lettre du club des Amis de la Révolution de Toulouse à Robespierre
Page 7 :	Les Toulousains et le procès du roi (3)
Page 8 :	Violence et crimes des armées autrichiennes à Elincourt (1793)
Page 9 :	Nos peines Clémenceau à Arras Congrès des Amis de la Révolution
Page 10 :	Robespierre défend la limite du droit de propriété

de Robespierre ? Faut-il continuer de s'en prendre à ses détracteurs ? Faut-il réexpliquer le déroulement des événements de la période révolutionnaire ? L'ARBR doit-elle rester une association locale ?... Ce questionnement n'est pas exhaustif.

33 ans c'est aussi plus d'une génération, et il faut bien tenir compte de la moyenne d'âge des adhérents, qui est élevée et ne diminue pas. Pour l'avenir de l'ARBR, l'arrivée de nouveaux membres plus jeunes est donc cruciale. L'ARBR a besoin de davantage de collaborateurs pour le développement de ses valeurs, pour la rédaction de son bulletin, pour renforcer son équipe dirigeante. Un appel est donc lancé à l'ensemble de ses adhérents, chacun d'entre nous pouvant à son niveau apporter une compétence particulière, qui sera bien utile à tous.

Ces deux questions seront au centre des discussions de l'AG. Début septembre, le comité directeur doit se prononcer sur les rapports présentés à l'AG. Dans l'attente, portez-vous bien, protégez-vous et passez une agréable période estivale.

Merci à nos adhérents de se mettre à jour de leur cotisation 2020.

ARBR Amis de Robespierre - Office Culturel 2, rue de la Douzième 62000 ARRAS
Site internet : www.amis-robepierre.org - courriel : association.arbr@amis-robepierre.org

Marianne et la symbolique révolutionnaire

Maurice Agulhon résume ainsi l'histoire de Marianne : « *L'histoire de Marianne est complexe et ne peut pas ne pas l'être. [...] En termes de contenu, elle peut représenter la France, en tant qu'État, valeur officielle. Patrie face à l'étranger, Autorité face aux rebelles ; ou bien représenter la République en tant qu'idéal démocratique et laïque, longtemps drapeau de gauche contre « la Réaction » ou bien enfin la Révolution populaire désormais socialiste et antibourgeoise* » (1)

La première occurrence du nom de Marianne pour désigner la République est attribuée à une chanson révolutionnaire occitane du pays albigeois, la *Garisou de Marianno* (la Guérison de Marianne), composée par le cordonnier-poète Guillaume Lavabre de Puylaurens (dans le département du Tarn) et dont le manuscrit fut retrouvé en 1976 !. En voici les premières phrases : « *Marianne, trop attaquée d'une grosse maladie, était toujours maltraitée et mourait de misère. Le médecin, sans la guérir, la faisait souffrir : le nouveau Pouvoir exécutif vient de lui faire prendre un vomitif pour lui dégager le poumon. [...] Les remèdes de Louis ne sont pas bons : on ne guérit jamais. Mais une once d'Égalité et deux drachmes de Liberté lui ont dégagé le poumon : Marianne se trouve mieux* ». Il semble que le chansonnier sans-culotte a choisi le prénom Marianne en référence aux jeunes filles des campagnes qui venaient à la ville comme bonnes, et portaient souvent ce nom catholique, très répandu à l'époque.



« La République » Joseph Chinard 1794 Musée du Louvre

Christian LAUX, qui en a fait la traduction en français (2), confirme les nombreuses allusions historiques de la chanson, vraisemblablement écrite quelques jours après la fondation de la République en septembre 1792 : la prise des Tuileries le dix août, les succès militaires remportés par Dillon, Kellermann, Custine ou Dumouriez, en septembre 1792 la victoire de Valmy et la prise de Nice par Anselme, ou encore la conquête de la Savoie par Montesquiou.

Les symboles utilisés pendant la Révolution sont divers : la cocarde tricolore utilisée dès le 17 juillet 89 quand Bailly, maire de Paris, la remet au roi lors de sa visite à l'Hôtel de ville, le bonnet phrygien symbole des esclaves affranchis dans la Grèce antique, le faisceau des licteurs emblème romain de l'expression de l'indivisibilité de la République, l'arbre de la liberté planté dès 1790 dans un village de la Vienne puis largement répandu dans le pays, ou même Hercule, cette figure allégorique du héros collectif terrassant les rois voire l'hydre du fédéralisme girondin.

Marianne sans visage ?

« *Dès la fin de 1792, et surtout en 1793, la République naissante trouvait elle aussi, des graveurs pour la représenter, victorieuse ou apaisée, ouvrant son sein à tous les français (Boizot), des sculpteurs, comme Chinard qui la représente appuyée sur les lois et les droits de l'homme, des peintres aussi comme Gros qui l'arme de la pique et la coiffe du casque* » (3). Or, il semble n'exister aucune de ces représentations qui porte le nom de la jeune occitane. Marianne n'apparaît pas en tant que telle sous les traits du buste que nous lui connaissons. Si nous la distinguons de la femme au bonnet phrygien, presque toujours intitulée *la République*, Marianne n'a donc pas de visage... jusqu'au Second Empire. Mais elle aura alors dépassé ses premières significations, et elle en prendra encore de nouvelles jusqu'à aujourd'hui, chaque sensibilité politique ou sociale lui donnant un sens particulier.

Les détails de cette tumultueuse histoire de Marianne depuis la RF seraient trop longs à exposer ici. L'article de Maurice Agulhon (cf note 1 ci-dessous) nous éclaire sur le chemin parcouru. Contentons-nous de conclure avec lui : « *Tel est le point de départ de la longue histoire qui allait, en France, faire glisser la femme à bonnet phrygien de l'emploi originel et universel (Représenter la Liberté) à l'emploi institutionnel et politique (Représenter la République française) et enfin à l'emploi géographique dérivé (Représenter la France, tout court)* »

Yves Adam

Notes : Annales Historiques de la Révolution française (AHRF)

1) AHRF : N°289 de 1992 « Marianne, réflexions sur une histoire », p. 313-321

2) AHRF : N°254 de 1983 « D'où vient donc Marianne ? » p.628-633

3) Michel Vovelle « La révolution française, images et récits » T.3, chap. 11

Marianne s'en va –t-en guerre

Le 28 juillet 1914, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie. C'est le coup d'envoi d'un conflit qui verra s'affronter trente-deux pays sur tous les continents. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la guerre devient mondiale.

La France entre dans la guerre au mois d'août 1914. Malgré les fortes divisions politiques et sociales qui se sont manifestées tout au long de la Belle Époque, l'Union sacrée soude l'ensemble du pays derrière ses chefs.

Le nationalisme envahit les consciences et toute la vie sociale. L'État et tous ses satellites (Églises, syndicats, partis politiques) enrégimentent les populations appelées à donner leur sang pour sauver la « civilisation » contre la « barbarie ». L'économie est transformée en quelques mois pour satisfaire aux besoins de la guerre. La propagande se fait systématique. Elle bénéficie de nouveaux moyens d'expression, la photographie mais aussi le cinéma.

Mais le conflit dure et les morts s'amoncellent. Les chefs se montrent incapables d'offrir une victoire rapide contre le « monstre » germanique, contrairement à ce qu'annonçait une presse enthousiaste au début du conflit. Au front, les tensions se font vives, les conditions d'existence sont atroces, les hommes souffrent et comptent les morts. On réclame un meilleur quotidien et des permissions plus fréquentes.

En Russie, la révolution modifie les plans des États-majors. C'est toute l'Europe qui va être gagnée par une vague révolutionnaire sans précédent.

En France, par une politique de répression et de concessions, Pétain rétablit la discipline dans les armées. Au mois de novembre 1917, Poincaré fait appel à son vieux rival Clemenceau à la présidence du Conseil. Sa politique énergique lui vaut finalement d'être désigné comme le « père de la victoire ». Face à une Allemagne vaincue, il se montre d'une grande intransigeance, milite pour son désarmement total s'opposant sur bien des questions aux partenaires alliés.



Germania 1914

L'Union sacrée emporte comme une tornade le dessin de presse. De l'extrême droite à l'extrême gauche, tous – ou presque tous – semblent pris de la même folie guerrière. Les journaux les plus hostiles à l'armée, à la bourgeoisie et à son ordre, deviennent les plus fervents laudateurs de la militarisation générale. Le journal devient, avec la guerre, la Victoire, évidemment !

Dans la caricature, la figure de Marianne apparaît en retrait par rapport à l'imagerie de la Belle Époque. Les tensions politiques entre gauche radicale et droite conservatrice, entre extrême gauche socialisante et extrême droite royaliste ont disparu, annulant de fait les enjeux autour de la figure allégorique au bonnet. La République n'est plus à l'ordre du jour, c'est dorénavant la guerre qui préoccupe les esprits. Mais la liberté ne pourrait-elle pas devenir l'héroïne de ces temps nouveaux ?

La liberté demeure çà et là. Mais elle cristallise dorénavant un ensemble symbolique bien différent de celui des périodes précédentes. Maintenant, la belle allégorie, tantôt fine et élégante, tantôt charpentée et guerrière, signifie la France, la Nation, voire la Patrie en guerre se défendant contre sa pire ennemie : Germania.

Il faut noter d'ailleurs que les dessinateurs opposent plus souvent Marianne au Kaiser Guillaume II qu'à l'allégorie de l'Allemagne.

Pour Maurice Agulhon, le dessin de presse sait faire vibrer la pitié du lecteur. Dans un affrontement mettant aux prises un homme et une femme, l'homme apparaît comme la force injuste, profitant de la faiblesse de son adversaire féminin. Guillaume II, en tant que militaire bien connu semble par ailleurs mieux à même de symboliser un pays ennemi dont on dénonce le militarisme depuis 1870, qu'une allégorie féminine de toute façon assez rare à la Belle Époque dans l'imagerie française.

La caricature montre souvent la supériorité de la France (à bonnet phrygien) sur son ennemie qu'elle terrasse littéralement. Mais dans ce cas, il s'agit d'un animal, l'aigle prussien, qu'elle égorgera de ses mains. Marianne la guerrière se verra habillée d'une cuirasse, d'un bouclier et d'un immense glaive, car elle voudra venger les morts gisant à ses pieds, face à une allégorie de la Paix qui arrive trop tôt.

La liberté France peut aussi se mêler à la bataille, monter à l'assaut aux côtés des soldats, se délecter de la débâcle allemande aux côtés d'un canon etc...

Déjà en 1870, Marianne représentait plus que la République. Une certaine France, la France de gauche, la France de la guerre à outrance contre la Prusse s'identifiait à cette image évoquant également la fin du Second Empire et la haine contre Napoléon III, donc la Révolution.

En 1914, la République s'est plus du tout contestée en tant que régime. Il y a donc identité entre le pays, la France, et le mode républicain de gouvernement des hommes.

Ainsi, la Patrie peut-elle être, tout au long de ce premier conflit mondial, figurée sous les traits d'une femme vêtue de rouge et dont le bonnet phrygien n'est pas le moindre des attributs. Celui-ci n'a plus aucun sens révolutionnaire. Il peut certes évoquer la liberté, mais la liberté contre l'opresseur germain. Le bonnet rouge symbolise dorénavant la Nation, cette France engagée dans la guerre. Marianne s'est adaptée aux circonstances nouvelles...

Bernard Vandepias



Buste de Marianne distribué dans les écoles début du XXème siècle

Référence : DOISY (Guillaume), HONDRE (Jacky), *Marianne dans tous ses états, la République en caricature de Daumier à Plan-tu*, Paris, édition Altern, 2008.

SOUS L'AN II LA VERTU, LA PROBITE ET LA JUSTICE SONT A L'ORDRE DU JOUR

La Convention n'a pas « mis la Terreur à l'ordre du jour ».

Depuis une décennie de très nombreux historiens (Michel Biard, Annie Jourdan, Hervé Leuwers, Marisa Linton, Jean-Clément Martin, Timothy Tackett, Sophie Wahnich) (1) ont revisité cette période-clé de la Révolution française de 1793-1794.

Comme toujours en histoire, il faut revenir aux sources, et ici particulièrement aux Archives Parlementaires. (2)

Le jeudi 5 septembre 1793, la pression sans-culotte envahit la Convention. Chaumette, procureur de la Commune exige: « Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres. Si nous ne les devançons pas, ils nous devanceront. Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité. [...] Le jour de la justice et de la colère est arrivé ». (3) Robespierre, alors président de la Convention tempère: « La liberté survivra aux intrigues et aux projets des conspirateurs. [...] La Convention prendra en considération vos réclamations ». (4) Une délégation commune des Jacobins et des commissaires des 48 sections conduite par Royer exige davantage: « Il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs. Eh bien! Législateurs, placez la terreur à l'ordre du jour. Soyons en révolution puisque la contre-révolution est partout tramée par nos ennemis. Que le glaive de la loi plane sur tous les coupables ». (5) Thuriot lui répond: « Oui le courage et la justice sont à l'ordre du jour ». (6) Et lorsque Drouet lance « Soyons brigands pour le bonheur du peuple » (7), il s'attire la réprobation générale de l'Assemblée. Des mesures fortes sont annoncées par Barère, notamment la création d'une armée révolutionnaire, mais en aucune fa-

çon la terreur n'est mise à l'ordre du jour.

La situation catastrophique extérieure et intérieure de la République de cet été 1793 (Vendée, fédéralisme, traumatisme de l'assassinat de Marat, Toulon livrée aux Anglais) explique la nécessité pour la Convention d'agir immédiatement pour le salut public.

« Ils sont Français, républicains, c'est -à-dire, justes et humains » (Président de la Convention, 15 germinal an II-4 avril 1794) (8)

Paradoxalement à première vue, c'est en germinal lors de la chute des factions Hébertiste et Dantoniste, que la Convention réaffirme les principes humanistes qui l'animent. Le 2 germinal-22 mars 1794, Barère, au nom du comité de Salut public proclame au peuple français: « La Convention nationale rappelle à tous les citoyens et à tous les fonctionnaires, que la justice et la probité sont à l'ordre du jour dans la République française ». (9)

Quelques jours plus tard, le 15 germinal-4 avril 1794, alors que se déroule le procès de Danton au tribunal révolutionnaire, une députation de la société populaire de Cette fait à la Convention dans une adresse cette étrange proposition: « La trahison voltige encore autour du peuple; elle veut s'élever avec la monarchie: eh bien! Élevons-là sur l'échafaud. Législateurs, mettez la mort à l'ordre du jour ». (10) Le scandale est immédiat. Des huées accueillent cette demande. Tallien, alors président de l'Assemblée répond que « Ce n'est pas la mort qui est à l'ordre du jour, mais la justice ». (11) Il oppose la justice révolutionnaire « juste envers tous les accusés, et rassurant pour bons citoyens, pour l'innocent opprimé ». (12) Il affirme que « Jamais nous ne

deviendrons des anthropophages ». (13) L'adresse coupable est renvoyée au Comité de Sûreté générale, les pétitionnaires chassés de la barre à l'unanimité sans être admis aux honneurs de la séance. Laplanche résume ainsi l'état d'esprit général: « Vous avez mis à l'ordre du jour la justice et la probité; ne souffrez pas qu'il leur soit porté atteinte en présence de la majorité du peuple ». (14)

« Un système de la Terreur » inventé par les thermidoriens.

Ainsi, « Jamais la Convention n'a voté une quelconque mise à l'ordre du jour de la « terreur » ». (15) C'est d'ailleurs, Tallien, reconverti en thermidorien notoire, qui, dans un discours promis à un bel avenir, le 11 fructidor-28 août 1794 théorise le « règne de la terreur » en l'attribuant à Robespierre, permettant l'auto-amnistie de la Convention. Au cours du XIXe siècle, des historiens, Michelet en tête, ajouteront le T majuscule afin d'en « fixer » la période. Cette construction rétroactive permet ainsi de jeter le discrédit sur la Révolution française et ses acquis démocratiques, populaires et sociaux. Pour des raisons souvent divergentes, les historiens du XXe siècle n'ont pas remis en cause cette dénomination. La réalité est pourtant tout autre. Traumatisée par les massacres de septembre 1792, la Convention dans son ensemble a du prendre progressivement des mesures et décrets « révolutionnaires » de « justice » qui coexisteront avec les lois constitutionnelles, afin d'assurer le succès de la République menacée par une contre-révolution protéiforme bien réelle.

Bruno DECRIEM

Information à nos lecteurs

Les rédacteurs des articles proposés sont toujours soucieux de préciser leurs sources et leurs références, sous forme de notes en fin d'article. Le format de « L'Incorruptible » ne permet pas souvent d'éditer ces notes. Comprenant que cela puisse poser question, nous nous engageons à répondre à vos attentes dès lors que vous nous avez fait part de votre demande en précisant le titre de l'article considéré.

L' A. R. B. R : terreur, justice, humanisme ?

Mise en œuvre de la loi des suspects à Montignac (Dordogne)

Quand on évoque les lois sur les suspects qui ont été votées durant la période révolutionnaire, lorsque la République était en grand danger, on ne manque généralement pas de mettre en avant leur caractère arbitraire et terrifiant. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier la manière dont ces lois étaient appliquées localement dans les départements et les communes, au plus près des habitants. Les archives de la Société Populaire de Montignac, en Dordogne, sauvées par bonheur de la réquisition et de la destruction opérée par les Thermidoriens, et publiées par l'écrivain périgourdin Eugène Le Roy en 1888, nous offrent l'illustration d'un exemple de mise en œuvre à Montignac, dans le département de la Dordogne. Voici un extrait de la séance de cette Société Populaire qui eut lieu le 7 germinal an II, c'est-à-dire après la loi des suspects du 17 septembre 1793, mais avant celle de Prairial an II (10 juin 1794). Elle se déroule sous la présidence du citoyen Sorbier.

La lecture des nouvelles étant achevée, un membre obtient la parole et dit que le ci-devant Manègre, détenu dans la maison de réclusion de Périgueux, a occupé la société populaire de cette ville et que cette société, avant de donner son opinion sur ledit Manègre, a voulu consulter celle de Montignac. Il demande en conséquence que cette affaire soit mise en discussion.

Plusieurs faits sont produits, d'où il résulte que le ci-devant Manègre est un vrai contre-révolutionnaire ; on lui impute notamment :

- 1) D'avoir fait des menaces au citoyen Noël, ex-curé de Montignac, de ce qu'il prêchait la Liberté ;*
- 2) D'avoir été dans plusieurs départements faire signer la protestation de la noblesse, et d'avoir été chez le citoyen Lasserre pour le forcer de signer cette protestation ;*
- 3) D'avoir un jour à Montignac, devant la maison Lacombe, menacé le même citoyen Lasserre, parce qu'il n'avait pas adhéré à la protestation sus-dite ;*

Enfin, après de longs débats, la Société arrête l'envoi immédiat, par exprès, du procès-verbal de la séance à la Société et au Comité révolutionnaire de Périgueux, pour les éclairer sur le compte d'un homme qu'elle considère comme très dangereux.

Sur la proposition d'un membre, il est arrêté que la liste des individus originaires du District de Montignac, détenus dans d'autres Districts, serait demandée à tous les Comités révolutionnaires du département, afin de leur faire connaître les faits concernant ces individus, tant ceux à décharge que ceux les inculpant.

Sans vouloir prétendre que les choses se passaient toujours et partout de cette manière et sans nier les nombreux abus qui eurent lieu, nous pouvons tout de même constater ici plusieurs choses. D'une part, qu'une enquête était diligentée auprès de la commune d'origine des suspects

incarcérés afin d'obtenir la liste des faits reprochés et leurs circonstances exactes. D'autre part, que les inculpations ne semblaient pas précipitées, puisqu'on prenait la peine d'envoyer un message à la commune d'origine et d'en attendre la réponse par retour. Par ailleurs, avec toutes les réserves que l'on peut encore une fois émettre sur l'universalité discutabile de cet exemple, on y constate que les sociétés révolutionnaires locales s'impliquaient dans l'effort de collecte d'informations objectives du département et du district afin de juger les suspects de la manière la plus équitable possible (*« faire connaître les faits, tant ceux à décharge que ceux les inculpant »*), d'où la demande de cette société populaire pour recevoir la liste des suspects originaires de la commune. Enfin, le récit de cette séance nous informe également sur le danger réel de contre-révolution fomentée par la noblesse locale, alliée au clergé réfractaire. D'autres séances de la société populaire de Montignac évoquent notamment des émeutes qui eurent lieu dans le canton voisin de Lacassagne et qui furent dirigées par des prêtres réfractaires, dont l'un, bien connu à Montignac, était de surcroît instituteur, dont l'objectif avoué était *« d'allumer une seconde Vendée »*.

Anne-Marie Coustou

1 – Eugène Le Roy (1836-1907), écrivain républicain, anticlérical et libre-penseur, est notamment l'auteur de « Jacquou le Croquant », une fiction très bien documentée qui se déroule durant la révolte des Croquants dans le Périgord sous la restauration.

Source :

La Société populaire de Montignac pendant la Révolution (1793-1794), Eugène Le Roy, Imprimerie du Sud-Ouest, Bordeaux, 1888.



Eugène Le Roy

LA REVOLUTION EN PROVINCE

Lettre du Club des Amis de la Constitution de Toulouse à Robespierre

Après la fusillade du Champ de Mars (17 juillet 1791) ordonnée par Lafayette, commandant de la Garde nationale de Paris, et le maire Bailly contre la foule désarmée et pacifique venue signer une pétition réclamant la déchéance du roi (au moins 50 morts et des centaines de blessés), une étape très importante fut franchie dans le processus révolutionnaire.

Le consensus relatif qui prévalait jusqu'alors parmi les députés à l'Assemblée constituante vola en éclats, entraînant une rupture irrémédiable entre les vrais défenseurs du peuple (les patriotes ou démocrates) et les défenseurs de l'ordre et de la monarchie. Cet événement précipita la scission du Club des Jacobins en deux groupes après le départ des monarchistes qui, dès le lendemain, créèrent le Club des Feuillants. Robespierre demeura fidèle à ses principes, mais à la tête d'un club très affaibli et minoritaire. Les calomnies, de la part de ses anciens alliés à l'Assemblée constituante, ne tardèrent pas à s'abattre sur lui, le rendant responsable du massacre, malgré le rôle très modérateur qu'il avait joué dans cet événement, ayant flairé un piège. Il continua inlassablement néanmoins à défendre le peuple et ses initiatives même après leur échec, ainsi qu'il le fit toujours par la suite, dans le souci de combattre les tentatives de répression brutale qui commençaient. Les rares députés qui défendirent le peuple à cette occasion subirent, comme lui, des menaces et des insultes de la part de la Garde nationale aux ordres de La Fayette. C'est à cette occasion que le menuisier Duplay lui offrit l'hospitalité afin de le protéger.

C'est à la suite de cet événement majeur que la Société des Amis de la Constitution de Toulouse² décida d'envoyer au député le 7 septembre 1791 une lettre de remerciements et d'encouragements dont voici le texte :

Monsieur,
La Société des Amis de la Constitution de Toulouse s'est retracé tous les services que vous avez rendus à votre patrie ; votre constance inébranlable, la pureté de vos motifs lui ont fait désirer de vous exprimer sa reconnaissance pour tant de travaux et de combats où, seul avec quelques intrépides collègues, et soutenu par votre ardent amour pour la liberté, vous avez eu à lutter contre l'astuce et

la corruption ; mais quelles expressions pourraient rendre les sentiments d'admiration que vous avez faites éprouver, en quels termes vous peindrons-nous toute l'étendue de notre gratitude ?

Que n'avez-vous été le témoin de la sensation vive et profonde qu'a fait sur tous les cœurs votre Adresse aux Français³. Nous l'avons lue dans nos séances publiques : le silence religieux des auditeurs n'y était interrompu que par les mouvements d'indignation que leur arrachait le tableau de l'infâme conduite de vos calomnieurs, et par les plus vifs applaudissements avec lesquels on semblait vouloir s'acquitter envers vous et vous dédommager de vos peines.

Plusieurs de ceux sur qui nous avons placé notre confiance et qui combattirent d'abord pour la même cause que vous ont trahi notre espoir, et votre héroïsme a paru dans tout son éclat. Les élans de notre reconnaissance se sont reportés vers vous et vers le petit nombre de vos collègues qui sont toujours restés semblables à eux-mêmes. Les imperfections même de notre Constitution vous rendront cher à tous les bons français, car ils ne pourront gémir sur elles sans se ressouvenir aussitôt des généreux efforts que vous employâtes pour les combattre. Ils susciteront, diront-ils, des ennemis à Robespierre (sic), mais ces calomnieurs furent les suppôts corrompus de la tyrannie, et il compta des amis et des défenseurs partout où respiraient des hommes libres.

Cette lettre du Club des Amis de la Constitution de Toulouse constitue un témoignage intéressant à plusieurs égards. D'abord parce qu'elle nous informe sur le fait que les adhérents du club toulousain apportèrent un soutien sans partage aux députés patriotes contre leurs adversaires du nouveau club des Feuillants, qu'ils qualifiaient de traîtres (« ils ont trahi notre espoir »). Ensuite parce qu'ils rendent hommage à Robespierre pour son combat acharné pour rendre la Constitution plus juste et plus égalitaire (« ...les efforts généreux que vous employâtes pour les combattre (les imperfections) »). Enfin parce que son style très enthousiaste témoigne de l'ampleur et de la force de l'élan révolutionnaire et des sentiments généreux qu'il suscita dans la population.

Anne-Marie Coustou

1 - La pétition était à l'initiative du club des Cordeliers.

2 - A noter qu'il reçut également des lettres de félicitations de la part du club de Toulon et de celui de Marseille, entre autres.

3 - L'Adresse par laquelle Robespierre, au lendemain de l'affaire du Champ de Mars, dénonça l'attitude des Feuillants, particulièrement de Barnave, de Duport et les frères Lameth (le Triumvir) à l'égard des Jacobins.

Source

Copie Archives départementales de la Haute-Garonne L748, registre des minutes de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution de Toulouse - 30 septembre 1790 au 23 mars 1792. Reproduites par H. Chobaut dans Annales Historiques de la Révolution Française, 1926



La Fayette ordonne de tirer sur les Cordeliers
tableau de Ary Scheffer, 1807

LA REVOLUTION EN PROVINCE

Les Toulousains et le procès du roi – 3ème partie

Dans la dernière chronique, nous avons vu que l'adresse des Toulousains à la Convention en faveur de l'exécution du roi était sans ambiguïté. Il faut croire que de nombreuses adresses semblables à celle de Toulouse parvinrent à la Convention car l'appel au peuple, dernier stratagème des Girondins pour sauver le roi, fut abandonné. Des pressions furent exercées sur les députés, on s'en doute, par les royalistes. A l'inverse, il arriva aussi des lettres du Midi toulousain en faveur de l'exécution du roi, et notamment celle-ci, de la commune de Sainte-Juliette, du district de Lauzerte, qui se trouvait dans le Lot à l'époque, aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne depuis la création de ce département par Napoléon en 1808. Voici un extrait de cette adresse du Conseil municipal de Sainte-Juliette, enregistrée le 17 novembre 1792 au Comité des pétitions :

« Citoyens représentants,

Déjà le tocsin du Republicanisme s'est fait entendre dans tout l'Empire ; s'il faut en juger par ceux de tous nos concitoyens, il charme tous les coeurs. Mais la République ne semblera qu'un fantôme, tant qu'il existera un vil suppôt, nommé Louis, chef suprême de l'ancien gouvernement, qui selon quelques publicistes pourrait à la longue s'attirer la pitié de son ci-devant Peuple. Hâtez-vous donc, citoyens représentants, de juger ce suppôt que vous n'osez ce nous semble aborder. Vous avez des pouvoirs illimités, que vous faut-il davantage ? Sera-t-il nécessaire que le peuple exprime mille fois son voeu ? Jugez donc encore un coup, la commune de Sainte-Juliette le réclame, jugez si Louis n'est pas fait pour la guillotine. Le millième de ses crimes aurait été plus que suffisant dans le ci-devant régime pour faire condamner à mort tous les sans-culottes. »

Ainsi donc, après toutes les péripéties qui avaient dévoilé la duplicité du roi, les Toulousains, ainsi que les habitants du Midi toulousain qui, au départ, soutenaient le roi avec ferveur, étaient devenus les partisans de son exécution. Mieux, ils s'opposaient à tous les amendements proposés par les Girondins afin de le sauver, amendements qu'ils percevaient comme des stratagèmes destinés à retarder son exécution. Et ils mesuraient l'indulgence des Girondins vis-à-vis des crimes du roi à l'aune de la rigueur de la répression dont ils avaient été eux-mêmes victimes sous la monarchie.

Après avoir entendu les plaidoiries de plusieurs avocats et les explications du roi lui-même, la Convention passa au vote le 14 janvier 1793. De cette lucidité remarquable des Français des provinces témoigne également l'attitude des députés du Midi toulousain lors de ce vote à la Convention. Celui-ci eut lieu par appel nominal des députés, département par département. En fait, le sort désigna le département de la Haute-Garonne pour inaugurer le vote fatal, le 15 janvier 1793. Mailhe vota le premier pour la culpabilité, mais pour le sursis. Nous y reviendrons. Il fut suivi de Delmas, plus radical encore, qui se prononça contre le sursis, qui ne pouvait qu'allumer la guerre civile. Au total, sur douze députés de la Haute-Garonne, la moitié furent des régicides. Le vote du Gers est encore plus parlant : sur 9 députés, 7 votèrent la mort. En Gironde, sur 12 députés, il y eut 7 régicides.

Le vote de Mailhe mérite qu'on s'y arrête : en effet, il vota pour la culpabilité de Louis XVI, contre la ratification du jugement de la Convention par le peuple, et sur la peine à infliger, appelé à s'exprimer le premier, il vota pour « la mort », mais ajouta qu'« il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution », et fut suivi par vingt-six députés, ce qui entraîna un appel nominal supplémentaire aux fins de savoir s'il serait sursis à l'exécution du jugement rendu contre Louis Capet. Cet « amendement Mailhe » du 16 janvier 1793 fut considéré par les Montagnards comme une tentative pour sauver le roi. Mailhe vota pour le sursis avec une grande partie des Girondins.

Le roi, on le sait, fut exécuté le 21 janvier 1793. L'annonce de sa mort provoqua l'enthousiasme chez les Jacobins des villes ; pour les modérés, elle parut un événement inévitable. Le 9 février, le Conseil général de la Haute-Garonne félicita la Convention en termes très étudiés. Le 12 février, ce fut le Conseil général de la commune de Toulouse qui écrivit : « Les crimes du tyran ont justifié l'effusion du sang et l'échafaud d'un roi parjure servira de base au trône de la liberté universelle. » Quant aux Jacobins de Toulouse, ils avaient également envoyé leur adresse dès le 6 février, mais ils furent très émus à la nouvelle de l'assassinat du député Le Peletier de Saint-Fargeau. Ce député, d'origine aristocratique pourtant, avait voté la mort du roi et pour cette raison il fut assassiné dès le lendemain par des royalistes. Il était très aimé et fut beaucoup regretté. C'est lui qui avait été à l'origine du projet d'instruction publique pour tous les enfants que la Convention vota en 1793. Les Jacobins de Toulouse décidèrent de placer son buste dans la salle de leurs séances.

Anne-Marie Coustou



Sources

Jacques Godechot, *La Révolution française à Toulouse et dans le Midi toulousain*, Presse universitaire du Mirail, 1986

LA REVOLUTION AU PAYS DE ROBESPIERRE

Violences et crimes des armées autrichiennes à Élincourt en 1793

Annie Jourdan a montré que la violence existait largement sous l'Ancien régime et qu'elle n'était pas l'apanage de la Révolution française.

Les révolutions anglaises du XVII^{ème} siècle ainsi que la révolution américaine ont été marquées, elles aussi, également par de multiples violences.

Élincourt, commune de 270 feux située dans le district de Cambrai est « situé à proximité des campements autrichiens, le village a reçu de fréquentes visites » durant la guerre contre la coalition de 1793. Plusieurs fois, ses habitants refusèrent de livrer à l'ennemi du blé et de la paille. le 30 frimaire, ils durent se défendre et combattre face à l'attaque de trois cents soldats autrichiens. Ils furent submergés par le nombre.

Alors, se déroula, comme rarement, un véritable déchaînement de haine et de violence contre le village et ses habitants !

C'est le député du Nord Briez qui fit voter à la Convention le 28 nivôse des secours aux habitants d'Élincourt, dont beaucoup avaient été blessés ou tués. Il raconta les insoutenables crimes commis par les troupes autrichiennes, « Le féroce Autrichien brûle les moissons et les chaumières de ces généreux citoyens ; il éventre leurs femmes, il égorge leurs enfants ; il pousse la férocité jusqu'à faire rôtir les membres de quelques-uns de ces infortunés ».

Au sein de la Convention, un mouvement d'indignation et d'horreur se manifesta dans l'assemblée et dans les tribunes.

Un texte ultérieur destiné à une publication citoyenne nous apporte des précisions supplémentaires: il y aurait eu 25 tués, 48 blessés et 73 habitations incendiées. « Rien ne fut épargné : ils massacrèrent les femmes et les vieillards, et dans leur lâche fureur, ils firent rôtir des enfants, après les avoir égorgés sur le sein de leur mère. »

Afin, d'exalter l'héroïsme et le sacrifice des Républicains et susciter au sein du peuple français une légitime indignation, la Convention décida de charger le Comité d'Instruction Publique de s'emparer de cet atroce massacre des armées coalisées et de les porter à la connaissance de tous. Les actes d'héroïsme des Républicains faisaient à cette époque l'objet d'une publication dirigée par Léonard Bourdon puis par Thibaudeau : le Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains français paraît de nivôse à messidor, soit 5 numéros.

Le massacre d'Élincourt était destiné au numéro suivant, mais le Coup d'État du 9 thermidor empêcha la parution du récit de cette violence de guerre à l'encontre

des civils.

Le manuscrit relatant le massacre d'Élincourt est resté dans un carton des Archives nationales de longues années. Seul l'historien James Guillaume spécialiste de l'éducation sous la Convention relatera cet événement, dans une publication au début du XX^e siècle.

Il était donc nécessaire, pour la mémoire des habitants d'Élincourt, que cet acte barbare fut connu des Amis de Robespierre.

Bruno DECRIEM

SOURCES:

AN F17 1022

Archives Parlementaires (A.P.), tome 83, p. 424.

Annie Jourdan: *Nouvelle histoire de la Révolution*, Flammarion, 2018, 657 p.

Alphonse Aulard: *Études et leçons sur la Révolution française huitième série*, Librairie Félix Alcan, 1921, 182 p.

Le Recueil des Actions héroïques (novembre 1914), p. 159-182.

Michel Biard et Claire Maingon: *La souffrance et la gloire du martyr de la Révolution à Verdun*, Vendémiaire, 2018, 209 p.

Document inédit « *Histoire d'Elincourt* » aimablement fourni par madame Sauvannet, secrétaire de mairie d'Elincourt, à l'auteur, 7 juillet 1995.

James Guillaume: « *Un numéro inédit du « Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français » »*

dans: *La revue pédagogique* tome 36, 1900, p. 240-262 et 540-553 et tome 37 p. 176-194.



« *Atrocités des troupes autrichiennes en Belgique* »

Dessin anonyme, Musée Carnavalet

L'ARBR est de nouveau dans la peine

Notre fidèle ami Etienne SIMEONE nous a quittés, le 26 Mai dernier, à l'âge de 74 ans. Depuis deux ans, une longue maladie l'avait contraint à suspendre ses activités au sein de notre association. Pendant 17 ans, il a été parmi nous un membre très actif de notre comité directeur. Il s'occupait avec beaucoup de soin et de rigueur du classement et de la gestion de notre bibliothèque ainsi que de la diffusion de nos productions.

Sa modestie, son dévouement, ses convictions, toute sa personnalité étaient pour nous des modèles d'humanité. Toute sa vie, il s'est engagé au service d'autrui, des enfants d'abord, puis de ses concitoyens et enfin des défavorisés. Enseignant modèle à l'école de Salomé où il exerçait et habitait, il fut de très nombreuses années un adjoint municipal très actif et apprécié. Quand vint la retraite, il continua à servir les autres par la création d'une épicerie solidaire dans le secteur de La Bassée où, comme toujours, son engagement total lui prenait une grande partie de son temps.

Nous adressons à Christiane, son épouse, qui l'a soigné avec un dévouement admirable, à ses enfants et petits-enfants, l'expression de nos sincères condoléances.

Cher Etienne, comme à tous tes amis, tu vas beaucoup nous manquer.



Clémenceau à Arras

Dans un article du *Pas-de-Calais libéré* du 14 août 1919, il est question de la visite à Arras de Georges Clémenceau, alors président du Conseil. Après avoir ironisé sur les compétences des personnes chargées de la reconstruction d'après-guerre, l'article se termine ainsi :

« La comédie se termine par une visite à la maison natale de Maximilien Robespierre. « Pas même une plaque commémorative ? » grogna le Tigre. Voilà qui va réjouir notre ami Lesueur dont on se rappelle l'ardente campagne en faveur du tribun »

Nous ne savons pas de quelle « maison natale » il

s'agit. On sait que Robespierre fut baptisé dans l'église de la place de la Madeleine, qu'il demeura rue des Teinturiers, rue du Saumon puis dans l'actuelle *Maison de Robespierre* avant de partir pour Paris. Mais pas de trace de sa maison natale.

Quant au Lesueur dont il est fait mention, il s'agit d'Emile Lesueur (1880-1946) avocat d'Arras, homme de lettres, docteur en droit et ami de Mathiez, qui fut un temps président des Rosati d'Artois. Il a participé à l'édition des œuvres complètes de Robespierre, et ne semble pas avoir de lien de parenté avec l'auteur des Gouaches révolutionnaires exposées au musée Carnavalet de Paris.

Yves Adam

Le deuxième congrès des associations amies de la Révolution Française

L'ARBR se faisait une joie de recevoir à Arras le 2e congrès des sociétés amies de la Révolution française, en septembre prochain. Le contexte sanitaire oblige cependant à repousser cet événement à septembre 2021. La date précise et les conditions pratiques de la rencontre seront annoncées dès que possible mais L'ARBR, la SER et les différentes sociétés amies de la Révolution vous y donnent dès à présent rendez-vous.

Les associations :

Amis de Robespierre pour le bicentenaire de la Révolution (ARBR), Association Camille Desmoulins, Association Condorcet (Ribemont), Association lorraine des amis de l'abbé Grégoire, Association Maximilien Robespierre pour l'idéal démocratique (AMRID), Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just, Carmagnole liberté, Comité républicain de La Roche-de-

Mûrs, Les amis de Gracchus Babeuf, Les joyeux Jacobins, Le peuple souverain s'avance, L'Improbable, La société des amis de la Révolution (club René Levasseur de la Sarthe – SARF), la Société des études robespierristes (SER).

ECRITS ET DISCOURS DE ROBESPIERRE

Robespierre défend la limitation du droit de propriété

La République proclamée, les révolutionnaires sont confrontés à une triple question : conduire la guerre extérieure, réprimer les mouvements internes hostiles au nouveau régime et satisfaire les revendications sociales du petit peuple des campagnes et des villes.

Dans le domaine social, la Constituante et la Législative ont été guidées par les principes du libéralisme économique. Si bien que depuis l'été 1789, l'agitation sociale n'a jamais cessé. Les paysans n'ont pas accepté le rachat des droits seigneuriaux, et la vente des biens nationaux par grands domaines n'a pas satisfait leur faim de terre car ils étaient dans l'incapacité de les acquérir. De plus le prix des denrées alimentaires provoque régulièrement des émeutes dans les villes et campagnes, que la garde nationale réprime.

Le mouvement sans-culotte parisien s'affirme et crie son droit à subsister. Dès lors, le pouvoir politique, déstabilisé par l'échec de la monarchie constitutionnelle est dans l'obligation d'agir sur la question sociale.

Mais les Girondins répugnent à une alliance avec le petit peuple qui reste attaché aux principes libéraux de 1789. A l'opposé, les Montagnards, dont Robespierre est l'une des figures de proue, ne sont pas insensibles aux revendications populaires, par idéal social.

Robespierre se fait donc, le défenseur de la limitation du droit de propriété, comme Saint-Just, il rêve d'une démocratie de petits propriétaires.

Il nous paraît dès lors, juste et nécessaire de citer un extrait d'un discours de Robespierre, le 2 décembre 1792 devant la Convention :

« Les auteurs de la théorie (de la liberté du commerce des grains) n'ont considéré les denrées les plus nécessaires à la vie que comme une marchandise ordinaire et n'ont mis aucune différence entre le commerce du blé... et celui de l'indigo ... (Or) le négociant peut bien garder dans ses magasins les marchandises que le luxe et la vanité convoitent jusqu'à ce qu'il trouve le moment de les vendre au plus haut prix possible ; mais nul homme n'a le droit d'entasser des monceaux de blé à côté de son semblable qui meurt de faim. Quel est le premier objet de la société ? C'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? Celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens

d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là ; la propriété n'a été instituée ou garantie que pour cimenter ; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la propriété puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes ... D'après ce principe, quel est le problème à résoudre en matière de législation sur les subsistances ? Le voici : assurer à tous les membres de la société la jouissance de la portion des fruits de la terre qui est nécessaire à leur existence. »

Il est clair que deux conceptions de la République s'affrontent, d'une part libérale avec les Girondins et démocratique et sociale avec les Montagnards, la Plaine reste dans l'interrogation.

Bernard Vandeplas



« Émeute à Rouen : Fontenay, le maire, apaise le peuple, soulevé par la crainte de la famine, 28 août 1792 », sépia de Boilly, Bibliothèque municipale de Rouen.